

MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Service technique
Référence à rappeler :

AD- 21506

Paris, le 2 janvier 1985

5017

LE MINISTRE DE LA CULTURE

à
Madame et Messieurs les Commissaires de la
République des départements
(Archives départementales)
Mesdames et Messieurs les Maires
(Archives communales)

OBJET : Tenue du registre du Commerce et des sociétés.
REFERENCE : Arrêté de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de Mme le Ministre du redéploiement indus-
triel et du commerce extérieur du 24 septembre 1984
(J.O.N.C. du 29, p. 8906-8925).

J'ai l'honneur de vous prier d'attirer l'attention du Di-
recteur des services d'archives et des archivistes communaux de
votre département sur la publication de l'arrêté interministériel
visé ci-dessus et de ses annexes (composition du dossier de de-
mandes d'immatriculation et de radiation d'entreprises, et de grou-
pements d'intérêt économiques, et types de documents produits au
titre du registre du Commerce et des sociétés).

Ces textes, comme ceux qui concernent le répertoire des
métiers, signalés par ma note AD 20883/5105 du 14 octobre 1983,
permettront aux directeurs des services d'archives de connaître
avec précision cette partie des archives des tribunaux de commerce
et aux archivistes communaux d'établir, avec ces documents, la
comparaison de dossiers de nature analogue pour les traiter en
toute connaissance de cause.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Jean FAVIER